



Formulaire Carte OÙRA

* Obligatoire :
Photo identité

Attention : remplir 1 formulaire par utilisateur *Champs obligatoires

J'ai déjà ma carte OÙRA ! pour un 1^{er} abonnement TAM, rendez-vous à la régie scolaire avec votre carte pour la mise à jour de votre statut.

N° de ma carte : *

Je n'ai pas encore de carte OÙRA ! :

Frais de création de la carte :5€

Les Abonnements

TAM Adulte (25€/mois) TAM Senior (12€/mois) TAM COUP DE POUCE (10€/mois) TAM PRO (15€/mois)

Carte 10 tickets (8.50€)

1. Utilisateur (si mineur, remplir également la partie 2.)

Madame Monsieur *Champs obligatoires

Nom : *

Prénom : *

Date de naissance : * (format jj/mm/aaaa)

Adresse complète : *

Code postal : * Commune : *

Adresse email (si existante) : * Portable (si existant) : *

2. Tuteur légal (si utilisateur mineur)

Nom : *

Prénom : *

Adresse complète : *

Code postal : * Commune : *

Date de naissance : * (format jj/mm/aaaa)

Adresse complète (si différente de celle de l'utilisateur) : *

Code postal : * Commune : *

Adresse email : * Portable : *

*Date et signature :
(du tuteur légal pour les mineurs)

Conditions générales d'utilisation de la carte OÙRA!

Objet

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte à puce, désignée sous l'appellation OÙRA!, comme support de titres de transport collectif en Région Auvergne - Rhône-Alpes. La carte OÙRA! est utilisable sur les réseaux partenaires signataires de la charte d'interopérabilité billettique Auvergne - Rhône-Alpes.

Article I – Principes généraux

Les transporteurs partenaires peuvent émettre des cartes OÙRA! qui sont acceptées sur le périmètre géographique et tarifaire décrit, par chacun d'entre eux, dans un dépliant actualisé. Les cartes OÙRA! sont rechargeables et hébergent des titres de transport monomodaux propres à chaque partenaire ainsi que des titres multimodaux communs aux différents opérateurs. Chaque partenaire applique sa gamme tarifaire. Les tarifications actuellement en vigueur sur chacun des réseaux de transport concernés restent applicables.

Article II – Les cartes

Chaque carte nominative a : • une face commune à tous les opérateurs, traduisant ainsi son utilisation multimodale, • une face propre à l'émetteur de la carte comportant : nom, prénom, photographie du porteur.

Article III – Le titulaire d'une carte OÙRA!

La carte OÙRA! nominative est personnelle et son titulaire peut être une personne physique ou morale. Elle est non cessible. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux. La carte OÙRA! anonyme est cessible.

Article IV – Souscription au contrat d'adhésion carte nominative

La carte sans contact est fournie pour tout dossier complet et validé, déposé auprès des services du transporteur ou de l'A.O.T. (Autorité Organisatrice des Transports)

Article V – Durée du contrat d'adhésion à la carte OÙRA!

Le contrat d'adhésion est valable 5 ans à compter de la date d'émission de la carte sans contact. À sa date d'échéance, le contrat d'adhésion peut être renouvelé à la demande du client et après règlement du prix de la carte sans contact au tarif en vigueur.

Article VI – Conditions d'utilisation

La détention de la carte OÙRA! permet d'utiliser des titres de transport sous réserve du chargement dans la carte d'un titre de transport valable en cours de validité et, si nécessaire, du droit à réduction associé. La validation sur les pupitres conducteurs ou les valideurs est obligatoire lors de la montée et pour chaque voyage effectué (y compris en correspondance). En cas d'oubli de carte ou de non validation, le client s'expose à une amende. En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte OÙRA!, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte OÙRA! ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement. Pour les réseaux partenaires - Lors de la circulation sur un réseau partenaire, le titulaire d'une carte OÙRA! se doit de respecter les règles de transport relatives à ce réseau.

Article VII – Conditions de détention de la carte OÙRA!

Le titulaire de la carte est responsable de son utilisation et de sa conservation. Les enregistrements des données liées à la carte ou leurs reproductions sur un support informatique constituent la preuve des opérations réalisées. Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi. Le titulaire pourra se voir retirer sa carte immédiatement et il sera procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XV.

Article VIII – Chargement et rechargement des titres de transport sur la carte

Les titres de transport proposés à la vente par le service TAM de la ville d'Ambérieu en Bugey peuvent être chargés sur la carte, selon le cas, à bord des véhicules, et auprès des points du service de la régie municipale.

Article IX – Remplacement d'une carte OÙRA!

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte OÙRA! doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits. Le remplacement d'une carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle est payant. Dans l'attente du remplacement de la carte, le client devra se munir d'un titre de transport payant.

Article X – Remboursement

Une carte OÙRA! n'est pas remboursable. Aucun remboursement n'est effectué sur le titre de transport TAM.

Article XI – Informations sur les données personnelles

« Les données à caractère personnel recueillies sur ce font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'activité Transport de la commune d'Ambérieu-en-Bugey. La finalité de ce traitement est d'assurer l'instruction et le suivi de votre demande mais aussi d'effectuer des analyses statistiques de l'offre, d'établir des indicateurs de suivi et d'améliorer la connaissance de la clientèle empruntant le réseau. Les informations enregistrées sont destinées aux services Transport de la commune d'Ambérieu-en-Bugey et ne peuvent être communiquées qu'aux partenaires du bassin Auvergne – Rhône – Alpes adhérents à la Charte d'interopérabilité billettique sur cette région. Les données enregistrées sont limitées aux informations librement fournies par le demandeur sur ce formulaire d'inscription et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations collectées sont obligatoires sauf le numéro de téléphone. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de carte ne pourra être traitée. A défaut de numéro de téléphone ou d'adresse électronique, le client ne pourra être contacté par ces canaux à des fins de gestion. A défaut d'adresse électronique, le client ne pourra pas accéder aux services d'achat par internet. La commune d'Ambérieu-en-Bugey adressera ses offres commerciales à ses clients par ces canaux sauf opposition de ceux-ci. Par ailleurs, les données de validation, nécessairement recueillies lors du passage du titre de transport au valideur concernant le déplacement du voyageur, font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est la commune d'Ambérieu-en-Bugey et qui a pour finalité la validation des titres de transport. Les données enregistrées sont conservées 2 ans après la dernière demande. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent et vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous devez pour cela adresser votre demande, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité, au délégué à la protection des données (DPO), soit par mail (dpo@mairie-amberieuenbugey.fr), soit par courrier (Délégué à la protection des données, Mairie d'Ambérieu-en-Bugey – Place Robert Marcelpoil – 01500 Ambérieu-en-Bugey). En cas de non réponse du DPO, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr). »

Article XII – Réclamations

Toutes réclamations, suggestions ou informations concernant les conditions d'utilisation de la carte OÙRA!, sont à formuler à la mairie d'AMBERIEU EN BUGÉY

Article XIII – Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative du titulaire

Le client peut résilier son contrat d'adhésion, à tout moment et sans fournir de justificatif, en restituant sa carte OÙRA!. La carte OÙRA! est invalidée à la date d'effet de la résiliation. La résiliation du contrat d'adhésion à l'initiative du titulaire ne donne lieu à aucun remboursement.

Article XIV – Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative de la ville d'AMBERIEU EN BUGÉY

Le contrat d'adhésion est résilié de plein droit, sans aucune indemnité ni remboursement, pour les motifs suivants :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier de demande de carte OÙRA! ;
- en cas de fraude établie dans l'utilisation d'une carte OÙRA!.

Un courrier sera adressé au domicile déclaré par le titulaire. Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte OÙRA! résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.



1. Où et quand retourner mon formulaire ?

Le présent formulaire est à retourner par voie postale à l'adresse suivante :

Philibert Transport
Service abonnement
24/26 Avenue B Thimonnier BP 16
69641 CALUIRE CEDEX

2. Remise de la carte OÙRA ?

Votre carte OÙRA! sera expédiée à votre domicile par courrier.

Pièces à produire obligatoirement :

- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Règlement pour la création de la carte
- Une Photo d'identité,
- Des justificatifs :
 - TAM Coup de pouce suivant votre situation :
 - Attestation RSA,
 - Attestation MDPH ou justificatif temporaire de handicap,
 - Accueil régulier sur le territoire Français.
 - TAM Pro
 - Attestation « employeur » ci-jointe à faire compléter.

Aucune carte ne sera délivrée en l'absence de ces éléments.

Les documents demandés ne sont conservés que le temps de l'instruction et seront détruits dès validation de votre demande.

Attestation employeur



Je soussigné.e :

Entreprise/société/Associations /Etablissement public : * **Champs obligatoires**

Adresse complète : *

Code postal : *

Commune : *

Certifie que :

Madame

Monsieur *

Nom : *

Prénom : *

Date de naissance : *

(format jj/mm/aaaa)

Adresse complète : *

Code postal : *

Commune : *

Adresse email (si existante) : *

Portable (si existant) : *

Est salarié depuis le

Date: *

(format jj/mm/aaaa)

Fait à :

le,

cachet et signature :